

Déclaration de performance No. CPR-FR/0096

1. Code d'identification unique du produit type :
**Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Entraîneur d'air
Mapeplus Hydrofuge**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du RPC :
Hydrofuge de masse – date de fabrication : voir n° de lot sur l'étiquette
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
**Adjuvant pour bétons, mortiers et coulis selon EN 934-2 : 2009 (T9)
Adjuvant qui réduit l'absorption capillaire du béton durci**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : **MAPEI France - 29 avenue Léon Jouhaux - ZI du Terroir - 31140 Saint Alban (France)**
www.mapei.fr
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : **Non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : **Système 2+**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Le CERIB organisme notifié n°1164 a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+ et a délivré les certificats de conformité du contrôle de la production en usine N° 1164-CPD-ADJ 012
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **Non applicable**
9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Teneur en ions chlorure	≤ 0,1% en masse	EN 934-1:2008
Teneur maximale en	≤ 1,0% en masse	
Effet sur la corrosion	Contient des composants uniquement de l'EN 934-1:2008 Annexe A.1.	
Absorption capillaire	Essai sur 7 jours, après 7 jours de conservation : MA* ≤ 50 % en masse du MT** Essai sur 28 jours après 90 jours de conservation : MA* ≤ 60 % en masse du MT**	EN 934-2: 2009+A1:2012
Teneur en air du béton frais (air entraîné)	Pour le BA* : 2 % maximum en volume au-dessus de celle du BT**, sauf indication contraire du fabricant	
Résistance à la	A 28j, BA* ≥ 85% BT**	
Substances	Voir fiche de données de sécurité	

*MA : mortier adjuvanté - **MT : mortier témoin

*BA : béton adjuvanté – **BT : béton témoin

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :
M. Gilles Bolle Reddat – Directeur technique
Saint Alban, 01/07/2013

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marquage CE selon CPR 305/2011 et EN 934-2:2009+A1:2012

 1164	 MAPEI France 29, Avenue Léon Jouhaux CS40021 31141 ST ALBAN CEDEX - FRANCE www.mapei.fr
10 CPR-FR / 0096 EN 934-2:2009+A1:2012 Mapeplus Hydrofuge Hydrofuge de masse EN 934-2, T9 Teneur maximale en ions chlorure : ≤ 0,1% en masse Teneur maximale en alcalins : ≤ 1,0% en masse Effet sur la corrosion : Contient des composants uniquement de l'EN 934-1:2008 Annexe A.1. Substances dangereuses: voir la FDS	

DECLARATION DES PERFORMANCES N. CPR-FR/0096

- 1) Code d'identification unique du produit type : **MAPEPLUS HYDROFUGE**
- 2) Usages prévus : **Adjuvant pour béton, mortier et coulis – Hydrofuge de masse**
- 3) Fabricant : **MAPEI France – 29 avenue Léon Jouhaux – ZI du Terroir – 31140 Saint Alban – France – www.mapei.fr**
- 4) Systèmes d'EVCP : **Système 2+**
- 5) Norme harmonisée : **EN 934-2 :2009+A1:2012**

Organismes notifiés : **L'organisme notifié CERIB, N. 1164, a effectué l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine ainsi que la surveillance, l'évaluation et la validation continue du contrôle de production en usine et émis le certificat de conformité du contrôle de production en usine.**

- 6) Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances
Teneur en ions chlorure :	≤ 0,10 % en masse
Teneur maximale en alcalins :	≤ 1,0 % en masse
Comportement à la corrosion :	Contient des composants uniquement de l'EN 934-1 :2008 Annexe A.1
Absorption capillaire :	Satisfait à l'exigence
Résistance à la compression :	Satisfait à l'exigence
Teneur en air :	Satisfait à l'exigence
Substances dangereuses :	NPD

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Conformément au règlement (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par : **Xavier BLAISE MARTIN – Directeur Technique**



Saint Alban, 17/01/2022

Information REACH : les informations visées à l'Article 31 ou, le cas échéant, à l'Article 33 du règlement REACH (EC) no. 1907/2006 et aux amendements suivants sont indiquées dans la fiche de données de sécurité que MAPEI met à disposition sur le site Internet avec la présente Déclaration de Performance.

Les DoP au format Pdf sont disponibles sur le site Web de Mapei.

Révision 1 remarques : **Mise en forme révisée**

 1164	 29 avenue Léon Jouhaux – ZI du Terroir – 31140 Saint Alban – France – www.mapei.fr
10 CPR-FR/0096 EN 934-2 MAPEPLUS HYDROFUGE <i>Adjuvant pour béton, mortier et coulis – Hydrofuge de masse</i>	
Teneur en ions chlorure :	≤ 0,10 % en masse
Teneur maximale en alcalins :	≤ 1,0 % en masse
Comportement à la corrosion :	Contient des composants uniquement de l'EN 934-1 :2008 Annexe A.1
Absorption capillaire :	Satisfait à l'exigence
Résistance à la compression :	Satisfait à l'exigence
Teneur en air :	Satisfait à l'exigence
Substances dangereuses :	NPD

Remarque :

MAPEI fournit la présente annexe avec la DoP afin de faciliter la consultation du marquage CE pour les clients internationaux. Le cartouche CE ci-joint peut légèrement différer de celui imprimé sur l'emballage (ou sur la documentation) relatif au produit concerné, pour les raisons suivantes :

- les valeurs NPD (No Performance Determined) peuvent être omises par le marquage CE,
- adaptations graphiques en raison du manque d'espace sur l'emballage ou des méthodes d'impression utilisées,
- langue différente (le même emballage peut être partagé par plusieurs pays),
- le produit est déjà en stock lors de la mise à jour du marquage CE,
- erreurs d'impression.